BÉDÉE

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

Convocation du 17/11/2025
Affichée / Publiée le 17 novembre

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**25**
Quorum :	**13**
Présents :	17
Absents :	**8**
Procurations :	8
Votants :	25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213500234-20251124-DCM24112025129-DE

LE VING QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire**.

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, **Adjoints.** Raymond BLOUET, Mathieu LEVILLAIN, **Conseillers municipaux délégués.** Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Chrystel CAULET, Mylène MENARD, David LE LARGE, Christine PERTUISEL, Fabien GRIGNON, Pierre PIRON.

EXCUSÉS - PROCURATIONS : Béatrice GAYVRAMA à Michel HALOUX, Nicolas AUBIN à Jean-Paul RONSIN, Sophie RABORY à Régine LEFEUVRE, Annick VIVIEN à Francine RABINIAUX, Mélynda HASSOUNA à Fabien GRIGNON, Caroline COPPENS à Chrystel CAULET, Nicolas VOLLE à Mathieu LEVILLAIN, Mathias JOLY à Elisabeth ABADIE.

SECRETAIRE de SEANCE : Régine LEFEUVRE.

OBJET : GROUPEMENT D'ACHAT « TERRES DE SOURCES » (N°2025-129)

Jean-Paul RONSIN, adjoint délégué « Voirie Environnement Agriculture » rappelle que la commune est actuellement adhérente au groupement de commandes « Terres de Sources ». Initié par la Collectivité Eau du Bassin Rennais associée à différents EPCI et syndicats d'eau, le programme « Terres de Sources » est un outil de transition agroécologique du territoire au service de la qualité de l'eau potable et de l'air. Il accompagne les agriculteurs volontaires vers des changement de pratiques agricoles et apporte une valorisation économique à leur engagement.
Le groupement de commandes permet aux collectivités de participer concrètement à cette transition à travers des achats :

✓ de denrées alimentaires issues des fermes des producteurs pour le restaurant scolaire, les goûters du centre de loisirs, les manifestations et cérémonies…,

✓ de prestations d'éducation à l'alimentation durable (exemple visites de fermes) auprès des producteurs.

Jean-Paul RONSIN rappelle que la cuisine centrale met en œuvre la loi EGALIM et qu'elle utilise cette plateforme pour l'approvisionnement de denrées alimentaires labellisées ou produites par des agriculteurs et des fournisseurs locaux.
Afin de ne pas perturber l'approvisionnement des producteurs locaux et labellisés référencés au SCA qui donne satisfaction depuis longtemps à la cuisine centrale, le montant minimal sur lequel la commune s'était engagée à travailler avec Terres de sources était de 5 000€ par an.
Fin 2025, le groupement de commandes sera renouvelé en prévision du futur marché public à partir de 2027. L'adhésion à ce futur groupement n'est pas automatique. Elle nécessite une nouvelle délibération d'ici la fin 2025.
Jean-Paul RONSIN engage les débats qui ont porté sur :

- les limites de ce groupement d'achat qui n'est pas toujours en mesure d'assurer un approvisionnement adéquat de la cuisine centrale qui produit 550 repas par jour scolaire et fonctionne aussi pendant les vacances pour le centre de loisirs en produisant au plus 120 couverts par jour,
- la rémunération des producteurs impactée par des frais de gestion,
- le faible nombre de producteurs locaux du territoire intercommunal dans ce groupement,
- la diversification des actions de CEBR avec cette expérience, dont le cœur de métier et l'expertise concernent la production et la distribution de l'eau potable.

Dans ce contexte, Monsieur Le Maire propose conseil municipal de ne pas renouveler l'adhésion à ce groupement d'achats porté par EBR à compter de 2027.

A l'exception de Jean RONSIN qui n'a pas pris part au vote, le conseil municipal à l'unanimité des votants (24)

- ne renouvelle pas l'adhésion de la commune de Bédée au groupement d'achat « Terres de sources » à compter de 2027,
- charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération à CEBR.

MAIRIE DE BÉDÉE ★ ILLE-ET-VILAINE ★

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.